

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

## **Arrêté du 21 avril 2017 portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ1712304A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4138-2.2° et R.4138-30 à R.4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 20 avril 2017,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Juan Companie (NIGEND : 176244 – NLS : 8028359 – NID : 9275022602) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2020 inclus, en qualité d'officier de liaison au sein de l'Association des maires de France.

### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 41, quai d'Orsay – 75343 Paris Cedex 7. Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD